

Début d'application	immédiatement	Fin d'application	jusqu'à nouvel ordre
---------------------	---------------	-------------------	----------------------

La présente consigne a pour objet de présenter les principes d'utilisation des espaces d'attente sécurisés (EAS) qui s'intégreront progressivement dans les **établissements recevant du public (ERP)** et établissements recevant des travailleurs (ERT) à R + 1 au minimum.

Un EAS peut être affecté à une autre activité (salle de classe par exemple) mais en aucun cas à un local à risque.

➤ **SIGNALISATION :**



Ce pictogramme est placé au-dessus ou sur la porte qui permet d'accéder à l'EAS ou sur les fenêtres à l'extérieur du local.

➤ **OBJECTIF :**

Local à l'abri des flammes, des fumées et du rayonnement thermique (CF 1/2h à 1h) placé à chaque niveau afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de se mettre en sécurité en attendant les secours lors d'un sinistre.



- Ils sont indiqués sur les plans d'évacuation et les plans d'intervention dédiés aux secours.
- Ils sont équipés d'un extincteur et d'un moyen de liaison permettant de se signaler (fenêtre, interphone, téléphone ...).
- Ils sont conçus pour recevoir au minimum 2 fauteuils roulants.

Cet espace peut également servir de :

	Zone de refuge pour le public ou pour un sapeur-pompier blessé.
	Zone permettant le stockage temporaire de nos matériels en cas de besoin.

IMPORTANT : la notion de PMR (Personne à Mobilité Réduite) va très au-delà des seuls fauteuils roulants et s'étend à des populations telles que :

- femmes enceintes,
- personnes âgées en général,
- femmes avec poussettes,
- personnes se déplaçant avec des béquilles,
- toutes populations que vous êtes susceptibles de trouver dans les espaces d'accueil sécurisés.

➤ **TECHNIQUE OPERATIONNELLE** :

Ces locaux devront faire l'objet d'une **attention particulière dès le début de la phase des reconnaissances**. Dans le cadre du retour d'expérience, vous voudrez bien faire part au GPOS des difficultés rencontrées dans l'application de la présente CO.

référence(s)	SDIS 42
--------------	---------

Annexe(s)	/
-----------	---

Mots-clés	EAS – prévention – Personne à mobilité réduite – ERP - ERT
-----------	--

Suivi du document

N° de version	Date	Objet	Observations
1	12/01/12	Création	

Diffusion

Pour action	Mode	Pour information	Mode
M. les Chefs de Compagnies pour diffusion aux Chefs de Groupe	Mail	M. les Chefs de Colonne	Mail
M. les Chefs de CIS pour information des Sous-officiers	Mail	M. les Chefs de site	Mail
Service opération	Papier	M. les Chefs des bureaux OPS	Mail

Validation du document

Rédaction	Vérification	Validation
Le Chef du Service Prévention  Capitaine David AUDISIO	Le chef du groupement prévention et organisation des secours (GPOS),  Commandant GUICHON	Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours  Colonel Bernard ROMATIF